

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 18 NOVEMBRE 2025

TENUE À 19 H

ORDRE DU JOUR

1. Déclaration d'ouverture par monsieur le maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal - séance ordinaire du 2 octobre 2025

Objet : approuver le procès-verbal faisant état des délibérations du conseil alors qu'il siégeait en séance publique.

4. Dépôt - certificat de la procédure d'enregistrement tenue du 20 au 24 octobre 2025

Objet : déposer le certificat de la procédure d'enregistrement relative au règlement:

- **SH-767** décrétant un emprunt et une dépense de 2 922 000 \$ pour l'acquisition de l'immeuble connu comme étant la Caserne Champlain.

Cette acquisition permettra à la Ville d'être propriétaire de tous ses bâtiments de services municipaux. De plus, en achetant la caserne, une économie substantielle annuelle sera générée comparativement au modèle d'affaires précédent (location).

5. Dépôt - listes des dépenses autorisées par délégation de pouvoir

Objet : déposer la liste des contrats conclus, au cours du mois précédent, par le comité exécutif et comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et la liste des dépenses autorisées par délégation de pouvoir, et ce, en conformité avec les articles 477.2 et 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

6. Dépôt - rapport annuel 2024 - Société de développement de Shawinigan inc.

Objet : prendre acte du dépôt, par la greffière, du rapport annuel 2024 de la Société de développement de Shawinigan inc. (SDS) présentant les grandes réalisations de l'organisme dans le cadre de sa mission en matière de développement économique.

7. Adoption - Directive sur les conditions de travail applicables au personnel politique

Objet : adopter la Directive sur les conditions de travail applicables au personnel politique. Cette directive permettra au maire de procéder à la signature d'un contrat d'embauche d'un chef de cabinet en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

8. Établissement des comités et commissions permanentes du conseil – *Loi sur les cités et villes*

Objet : établir les différents comités et commissions permanentes du conseil pour l'administration des affaires des différents services municipaux en conformité avec l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes*. Un remaniement des comités et des commissions du conseil a été réalisé dans un souci d'efficacité et d'efficience et la résolution a pour objet de les établir officiellement et déterminer leur mandat.

9. Désignation - maire suppléant

Objet : désigner l' élu qui agira à titre de maire suppléant, en conformité avec l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*.

À tour de rôle, les membres du conseil agiront à titre de maire suppléant. Ce dernier exercera les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la Ville ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge. La présente résolution a pour objet de désigner monsieur Jean-Yves Tremblay pour la période du 18 novembre 2025 au 29 mars 2026.

10. Désignation - commission de la culture, des loisirs, de la vie communautaire et du développement social

Objet : désigner les membres qui siégeront à la commission de la culture, des loisirs, de la vie communautaire et du développement social. Cette commission est créée en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes*. Le maire fait partie d'office de cette commission et a droit d'y voter.

Les membres du conseil désignés sont :

- Josette Allard-Gignac, présidente;
- Louis-Jean Garceau;
- Maricka Giguère;
- Anthony Lafrenière-Gélinas;
- Jean-Yves Tremblay;
- Caroline Walker.

Cette commission est également composée du directeur du Service loisirs, culture et vie communautaire, qui est le responsable de cette commission, du directeur général adjoint - services de proximité, du directeur du Service des travaux publics, des membres invités de l'administration municipale et d'un représentant du Cabinet du maire.

11. Désignation - commission de la planification du territoire et du développement durable

Objet : désigner les membres qui siégeront à la commission de la planification du territoire et du développement durable. Cette commission est créée en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes*. Le maire fait partie d'office de cette commission et a droit d'y voter.

Les membres du conseil désignés sont :

- Marie-Josée Suzor, présidente;
- Marc Bélisle;
- Anthony Lafrenière-Gélinas;
- Josette Allard-Gignac;
- Lynn Gravel;
- Caroline Walker.

Cette commission est également composée du directeur du Bureau des grands projets et planification, qui est le responsable de cette commission, de la directrice générale, de la directrice générale adjointe - planification, du directeur du Service du développement économique, du directeur du Service de l'aménagement du territoire, du directeur du Service de l'ingénierie, des membres invités de l'administration municipale et d'un représentant du Cabinet du maire.

12. Désignation - commission des travaux publics et de la circulation

Objet : désigner les membres qui siégeront à la commission des travaux publics et de la circulation. Cette commission est créée en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes*. Le maire fait partie d'office de cette commission et a droit d'y voter.

Les membres désignés sont :

- Marc Bélisle, président;
- Maricka Giguère;
- Lynn Gravel;
- Anthony Lafrenière-Gélinas;
- Marie-Josée Suzor;
- Caroline Walker.

Cette commission est également composée du directeur du Service des travaux publics, qui est le responsable de cette commission, du directeur général adjoint - services de proximité, du directeur du Service des communications et des relations avec les citoyens, du directeur du Service de l'aménagement du territoire, du directeur du Service loisirs, culture et vie communautaire, des membres invités de l'administration municipale et d'un représentant du Cabinet du maire.

13. Désignation - commission de la sécurité incendie et de la sécurité civile

Objet : désigner les membres qui siégeront à la commission de la sécurité incendie et de la sécurité civile. Cette commission est créée en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes*. Le maire fait partie d'office de cette commission et a droit d'y voter.

Les membres désignés sont :

- Louis-Jean Garceau, président;
- Maricka Giguère;
- Lynn Gravel;
- Jacques St-Louis;
- Marie-Josée Suzor;
- Jean-Yves Tremblay.

Cette commission est également composée du directeur du Service de sécurité incendie et de sécurité civile, qui est le responsable de cette commission, de la directrice générale, des membres invités de l'administration municipale et d'un représentant du Cabinet du maire.

14. Désignation - commission de l'administration et du capital humain

Objet : désigner les membres qui siégeront à la commission de l'administration et du capital humain. Cette commission est créée en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes*. Le maire fait partie d'office de cette commission et a droit d'y voter.

Les membres désignés sont :

- Jacques St-Louis, président;
- Louis-Jean Garceau;
- Anthony Lafrenière-Gélinas;
- Josette Allard-Gignac;
- Jean-Yves Tremblay;
- Caroline Walker.

Cette commission est également composée des directeurs du Service des finances et du Service du capital humain, qui sont les responsables de cette commission, de la directrice générale, du directeur du Service des technologies de l'information, du directeur du Service loisirs, culture et vie communautaire, du directeur du Service des communications et des relations avec les citoyens, du directeur du Service du développement économique, des membres invités de l'administration municipale et d'un représentant du Cabinet du maire.

15. Désignation - comité de toponymie et de reconnaissance citoyenne

Objet : désigner les membres qui siégeront au comité de toponymie et de reconnaissance citoyenne. Ce comité est créé en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes*. Le maire fait partie d'office de ce comité et a droit d'y voter.

Les membres du conseil désignés sont :

- Josette Allard-Gignac, présidente;
- Caroline Walker.

Ce comité est également composé de quatre membres résidents et de représentants de l'administration, dont deux employés municipaux à être désignés par la Direction générale et d'un représentant du Cabinet du maire.

16. Création et désignation – comité ad hoc sur la restructuration du développement économique

Objet : désigner les membres qui siégeront au comité ad hoc sur la restructuration du développement économique. Il s'agit d'un groupe de travail consultatif qui examinera l'écosystème du développement économique de Shawinigan.

Les membres désignés sont :

- Marie-Josée Suzor, présidente;
- Marc Bélisle.

Ce comité est également composé de 3 experts externes, de deux représentants de la Direction générale, d'un fonctionnaire municipal et d'un représentant du Cabinet du maire.

17. Création et désignation – comité ad hoc sur la transparence de la gestion de l'eau

Objet : désigner les membres qui siégeront au comité ad hoc sur la transparence de la gestion de l'eau. Il s'agit d'un groupe de travail qui échangera sur les enjeux liés à la gestion durable de l'eau à Shawinigan.

Les membres désignés sont :

- Lynn Gravel, présidente;
- Josette Allard-Gignac.

Ce comité est également composé de deux représentants citoyens et d'un représentant médiatique, la directrice générale, la directrice générale adjointe - planification, et de trois fonctionnaires municipaux à être désignés par la Direction générale et d'un représentant du Cabinet du maire.

18. Désignation - comité consultatif d'urbanisme

Objet : désigner les membres qui siégeront au comité consultatif d'urbanisme. Ce comité est créé en vertu de l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et son mode de fonctionnement est établi au Règlement général SH-1. Il est composé de membres du conseil et de membres résidents sur le territoire de la Ville. Le mandat est d'une durée de 2 ans.

Les membres du conseil désignés sont :

- Josette Allard-Gignac, présidente;
- Maricka Giguère;
- Jean-Yves Tremblay.

Ce comité est également composé de six membres résidents de la Ville et non-membres du conseil municipal.

19. Désignation - comité de démolition

Objet : désigner les membres qui siégeront au comité de démolition. Ce comité est créé en vertu de l'article 148.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et son mode de fonctionnement est établi au Règlement SH-705 relatif à la démolition d'immeubles. Il est composé de membres du conseil. Le mandat est d'une durée d'un an.

Les membres du conseil désignés sont :

- Josette Allard-Gignac, présidente;
- Maricka Giguère;
- Jean-Yves Tremblay
- Caroline Walker, substitut.

20. Désignation - conseil local du patrimoine de la Ville de Shawinigan

Objet : désigner les membres qui siégeront au conseil local du patrimoine de la Ville de Shawinigan. Ce conseil est créé en vertu de l'article 154 de la Loi sur le patrimoine culturel et son mode de fonctionnement est établi au Règlement général SH-1. Il est composé de 9 membres, dont 2 du conseil municipal, et de 2 membres du comité consultatif d'urbanisme. Le mandat est d'une durée de 2 ans.

Les membres du conseil désignés sont :

- Josette Allard-Gignac, présidente;
- Jean-Yves Tremblay.

21. Désignation - Régie de transport en commun de Shawinigan

Objet : désigner les membres qui siégeront à la Régie de transport en commun de Shawinigan.

Cet organisme est créé en vertu des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux régies intermunicipales, et son mode de fonctionnement y est établi également.

Les membres du conseil désignés sont :

- Jean-Yves Tremblay, président
- Marc Bélisle;
- Jacques St-Louis.

22. Désignation - Office municipal d'habitation de Shawinigan

Objet : désigner les membres qui siégeront à l'Office municipal d'habitation de Shawinigan.

Les membres du conseil désignés sont :

- Jean-Yves Tremblay;
- Jacques St-Louis.

23. Désignation - Comité de sécurité publique

Objet : désigner les membres qui siégeront au Comité de sécurité publique.

Les membres du conseil désignés sont :

- Yves Lévesque;
- Louis-Jean Garceau;
- Marie-Josée Suzor.

24. Désignation - Comité de retraite des employés syndiqués de la Ville de Shawinigan

Objet : désigner le membre qui siègera au Comité de retraite des employés syndiqués de la Ville de Shawinigan.

Le membre du conseil désigné est Jacques St-Louis.

25. Désignation - Comité de retraite du personnel cadre et non-syndiqué et des pompiers de la Ville de Shawinigan

Objet : désigner le membre qui siègera au Comité de retraite du personnel cadre et non-syndiqué et des pompiers de la Ville de Shawinigan.

Le membre du conseil désigné est Jacques St-Louis.

26. Désignation - Énercycle

Objet : désigner le membre qui siègera au conseil d'administration d'Énercycle.

Le membre du conseil désigné est Yves Lévesque.

27. Désignation - Table des élus de la Mauricie

Objet : désigner le membre qui siègera à la Table des élus de la Mauricie.

Le membre du conseil désigné est Yves Lévesque.

28. Signature - convention de subvention - Réseau accès PME - ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MÉIE)

Objet : autoriser la signature d'une convention de subvention à intervenir avec la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie relative au réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises. La signature de cette convention permettra à la Ville de recevoir une aide de 215 000 \$ pour l'exercice 2025-2026, ce qui permettra de maintenir en poste 2 ressources dédiées à l'accompagnement des entreprises dans leur croissance.

29. Signature - entente 2025 - Corporation de développement communautaire de Shawinigan

Objet : autoriser la signature d'une entente à intervenir avec la Corporation de développement communautaire de Shawinigan relativement à l'octroi d'une aide financière de 25 000 \$ pour l'année 2025. Cette aide vise à soutenir l'organisme dans sa mission d'accroître la visibilité communautaire et de susciter la concertation pour favoriser une plus grande vitalité sociale et économique sur le territoire.

30. Signature - aide financière - Onirik Académie

Objet : autoriser la signature d'une entente d'aide financière avec Onirik Académie pour un montant de 20 000 \$. Cette aide vise à soutenir l'organisme dans sa mission de fournir des opportunités enrichissantes pour les jeunes à travers des cours de sports à roulettes, pour favoriser le développement de compétences physiques, sociales et émotionnelles. L'aide servira au démarrage du projet de l'organisme qui est propriétaire de son bâtiment.

31. Contrat - transport des boues liquides - Station de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche

Objet : octroyer le contrat pour le transport des boues liquides issues du traitement de l'eau potable de la Station de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche vers la Station de traitement des eaux usées du secteur Grand-Mère au plus bas soumissionnaire conforme. Le contrat de 763 317,75 \$ est d'une durée de 12 mois pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026. Ces boues proviennent du post-traitement de l'eau dû au dysfonctionnement du système de traitement.

32. Renouvellement - contrat - travaux de réfection de pelouse

Objet : renouveler le contrat de travaux de réfection de pelouse pour les années 2026 et 2027. Le fournisseur a déjà effectué 3 premières années de contrat à la suite d'un appel d'offres public. Ce contrat prévoit une option de renouvellement selon une majoration établie au pourcentage moyen d'augmentation de l'indice des prix à la consommation au 31 décembre estimé à 2,4 %. Ainsi, le prix 2026 sera de 105 849,86 \$ et le prix 2027 de 108 390,25 \$.

33. Adoption - règlement SH-768 - emprunt 520 000 \$ - réalisation de divers mandats professionnels

Objet : adopter le règlement d'emprunt qui a pour objet d'autoriser la Ville à procéder à la réalisation de divers mandats de services professionnels pour procéder à des études et analyses dans le cadre de travaux prévus au programme quinquennal d'immobilisations de la Ville, pour l'exercice financier 2026.

Les projets visés sont :

- la réfection des infrastructures et la revitalisation de l'avenue de Grand-Mère
- la réalisation d'un plan d'action pour l'entretien et la mise à niveau de barrages;

L'emprunt est d'une durée de cinq ans.

La Ville affectera annuellement une portion de ses revenus généraux pour pourvoir aux dépenses engagées, conformément à l'article 547 de la Loi sur les cités et villes.

Ce règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et de la ministre des Affaires municipales.

34. Adoption - règlement SH-769 - emprunt 1 300 000 \$ - travaux de construction et de réfection aux bâtiments municipaux ainsi que les honoraires professionnels

Objet : adopter le règlement d'emprunt qui a pour objet d'autoriser la Ville à procéder à la réalisation de divers travaux de mise à niveau des actifs immobiliers – volet bâtiments administratifs municipaux (optimisation).

Préalablement à la réalisation des travaux, des honoraires professionnels seront engagés pour :

- évaluer des scénarios et la rentabilité;
- des études préparatoires et l'évaluation des programmes de subventions;
- des études d'avant-projets;
- des études de faisabilité, d'ingénierie, de plan et de devis.

Les travaux de construction et de réfection seront réalisés en conformité avec le programme quinquennal d'immobilisations de la Ville.

Les bâtiments visés sont :

- l'hôtel de ville;
- l'usine de traitement de l'eau des Hêtres;
- les ateliers municipaux;
- tout autre bâtiment nécessitant une optimisation.

L'emprunt est d'une durée de quinze ans.

La Ville affectera annuellement une portion de ses revenus généraux pour pourvoir aux dépenses engagées, conformément à l'article 547 de la Loi sur les cités et villes.

Ce règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et à celle de la ministre des Affaires municipales.

35. Adoption - règlement SH-770 - emprunt 1 925 000 \$ - travaux pour le maintien d'actifs immobiliers

Objet : adopter le règlement d'emprunt qui a pour objet d'autoriser la Ville à procéder à la réalisation de divers travaux pour le maintien d'actifs immobiliers – volet entretien, comprenant, entre autres :

- le remplacement de feux de circulation – phase 1;
- la réfection extérieure de l'aréna Gilles-Bourassa ainsi que le stationnement – phase 1;
- le remplacement des bandes et baies vitrées du Centre Gervais-Auto;

Ces travaux sont prévus au programme quinquennal d'immobilisations de la Ville pour l'exercice financier 2026 et l'emprunt est d'une durée de quinze ans.

La Ville affecte annuellement une portion de ses revenus généraux pour pourvoir aux dépenses engagées, conformément à l'article 547 de la Loi sur les cités et villes.

Ce règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et de la ministre des Affaires municipales.

36. Adoption - règlement SH-771 - emprunt 2 298 000 \$ - travaux pour le maintien d'actifs immobiliers

Objet : adopter le règlement d'emprunt qui a pour objet d'autoriser la Ville à procéder à la réalisation de divers travaux pour le maintien d'actifs immobiliers prévus dans les bâtiments municipaux et les centres communautaires.

Ces travaux sont prévus au programme quinquennal d'immobilisations de la Ville pour l'exercice financier 2026 et l'emprunt est d'une durée de vingt ans.

La Ville affecte annuellement une portion de ses revenus généraux pour pourvoir aux dépenses engagées, conformément à l'article 547 de la Loi sur les cités et villes.

Ce règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et à celle de la ministre des Affaires municipales.

37. Adoption - règlement SH-772 - emprunt 2 275 000 \$ - travaux d'infrastructures et honoraires professionnels

Objet : adopter le règlement d'emprunt qui a pour objet d'autoriser la Ville à procéder à la réalisation de divers travaux d'infrastructures portant sur les murs de soutènement et les sites de glissements de terrain pour les années 2026, 2027 et 2028, comprenant ainsi des honoraires professionnels d'arpentage, des études géotechniques et autres investigations.

Ces travaux sont prévus au programme quinquennal d'immobilisations de la Ville et l'emprunt est d'une durée de quinze ans.

La Ville affecte annuellement une portion de ses revenus généraux pour pourvoir aux dépenses engagées, conformément à l'article 547 de la Loi sur les cités et villes.

Ce règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et à celle de la ministre des Affaires municipales.

38. Adoption - règlement SH-773 - emprunt 2 169 000 \$ - travaux de réfection et de réhabilitation de ponceaux

Objet : adopter le règlement d'emprunt qui a pour objet d'autoriser la Ville à procéder à la réalisation de travaux de réfection et de réhabilitation de ponceaux pour les années 2026, 2027 et 2028, comprenant, entre autres, l'organisation de chantier, la signalisation, la décontamination du matériau en place et l'étude de caractérisation environnementale.

Ces travaux sont prévus au programme quinquennal d'immobilisations de la Ville et l'emprunt est d'une durée de quinze ans.

La Ville affecte annuellement une portion de ses revenus généraux pour pourvoir aux dépenses engagées, conformément à l'article 547 de la Loi sur les cités et villes.

Ce règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et à celle de la ministre des Affaires municipales

39. Adoption - règlement SH-774 - emprunt 3 700 000 \$ et dépense 5 200 000 \$ - travaux de pavage

Objet : adopter le règlement d'emprunt qui a pour objet d'autoriser la Ville à procéder à la réalisation de travaux de pavage pour l'année 2026, comprenant ainsi des travaux annuels de pavage par district, des travaux majeurs de pavage incluant une mise à niveau du réseau cyclable.

Ces travaux sont prévus au programme quinquennal d'immobilisations de la Ville et l'emprunt est d'une durée de vingt ans.

Pour réaliser les travaux de 5 200 000 \$, la Ville empruntera une somme de 3 700 000 \$ et affectera une somme de 1 500 000 \$ provenant du fonds général. En regard de l'emprunt, la Ville affecte annuellement une portion de ses revenus généraux pour pourvoir aux dépenses engagées, conformément à l'article 547 de la Loi sur les cités et villes.

Ce règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et à celle de la ministre des Affaires municipales.

40. Adoption - règlement SH-775 - emprunt de 3 750 000 \$ et dépense 4 750 000 \$ - remplacement et reconditionnement de véhicules lourds et de machineries

Objet : adopter le règlement d'emprunt qui a pour objet d'autoriser la Ville à procéder au remplacement, au reconditionnement de véhicules lourds et de machinerie. Le reconditionnement comprend également des travaux de peinture sur des véhicules et de la machinerie permettant le prolongement de leur vie utile.

Ces travaux sont prévus au programme quinquennal d'immobilisations de la Ville pour l'exercice financier 2026 et l'emprunt est d'une durée de quinze ans.

Pour réaliser les travaux de 4 750 000 \$, la Ville empruntera une somme de 3 750 000 \$ et affectera une somme de 1 000 000 \$ provenant du fonds général. Au regard de l'emprunt, la Ville affecte annuellement une portion de ses revenus généraux pour pourvoir aux dépenses engagées, conformément à l'article 547 de la Loi sur les cités et villes.

Ce règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et à celle de la ministre des Affaires municipales.

41. Adoption - rapport d'utilisation des sommes 2024-2025 - Fonds Régions et Ruralité (FRR) - volet 3

Objet : adopter le Rapport d'utilisation des sommes 2024-2025 du Fonds Régions et Ruralité (FRR) - volet 3 conformément à l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). L'enveloppe budgétaire totale allouée est de 1 405 010 \$ et la Ville a réalisé un projet « Signature innovation » intitulé « Histoires et identités – Espaces illuminés » au Parc des Papetiers. Ce rapport consiste en la reddition de compte relative aux dépenses effectuées à même cette enveloppe.

42. Modification - programme Ambassadeurs sportifs de Shawinigan

Objet : modifier un des critères d'admissibilité du programme Ambassadeurs sportifs de Shawinigan, qui vise à soutenir financièrement des athlètes à participer à une compétition nationale ou internationale à l'extérieur du Québec. La modification a pour effet de rendre admissible une fédération sportive canadienne au même titre qu'une fédération sportive québécoise.

43. Demande de prolongation - décrets 1277-2024 et 1278-2024

Objet : demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation un délai supplémentaire pour l'admissibilité des dépenses prévues aux décrets 1277-2024 et 1278-2024, et ce, du 31 mars 2026 au 31 décembre 2026. Ces aides financières totalisant la somme de 17 M\$ ont pour objectifs d'assurer le maintien en service de la station par des mesures temporaires et le remplacement des membranes de filtration. Un délai additionnel est requis pour permettre à la Ville d'utiliser toutes les sommes mises à sa disposition.

44. Demande de rétablissement - Programme d'adaptation de domicile (PAD)

Objet : demander au gouvernement du Québec et à la Société d'habitation du Québec de rétablir sans délai son Programme d'adaptation de domicile (PAD) suspendu depuis le 1^{er} avril 2025. Le PAD constitue un levier essentiel pour permettre à des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie de continuer à vivre dans leur milieu de vie de manière sécuritaire et en toute dignité.

45. Affaires nouvelles

46. Information

47. Période de questions

48. Levée de la séance



Me Chantal Doucet
Greffière